

NATURE DES ACTES	JUSQU'À 65 ANS						
	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7
HONORAIRES							
MÉDECINE COURANTE :							
• Consultations généralistes, spécialistes, visites. • Auxiliaires médicaux, laboratoire, radiologie, actes techniques médicaux.	100 %	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	300 %
MÉDECINE COMPLÉMENTAIRE :							
• Consultations : Ostéopathes - Chiropracteurs - Pédicures - Podologues - Homéopathes - Diététiciens - Sophrologues - Sexologues (maximum 30 € par consultation dans la limite du forfait)	-	90 €/an	90 €/an	90 €/an	120 €/an	120 €/an	120 €/an
PHARMACIE							
• Vignettes : blanches, bleues et orange	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
• Vaccins non remboursés par le RO.	-	-	15 €/an	25 €/an	25 €/an	30 €/an	30 €/an
FORFAIT PRÉVENTION⁽¹⁾							
• Prise en charge de 50 % des dépenses de prévention non remboursées par le RO dans la limite d'un forfait, sur prescription et parmi une liste d'actes.	-	100 €/an	100 €/an	100 €/an	100 €/an	150 €/an	150 €/an
HOSPITALISATION MÉDICALE CHIRURGICALE (y compris maternité)							
• Honoraires, chirurgie, anesthésie - Forfait 18 €	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %	300 %
• Frais de séjour secteur conventionné	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
• Frais de séjour secteur non conventionné	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %	300 %
• Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
• Chambre particulière	-	30 €/jour	40 €/jour	50 €/jour	60 €/jour	70 €/jour	80 €/jour
• Lit d'accompagnant enfant moins de 14 ans (dans la limite de 15 jours par an)	-	19 €/jour	19 €/jour	19 €/jour	19 €/jour	19 €/jour	19 €/jour
• Hospitalisation à domicile	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %	300 %
• Transport des malades	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %	300 %
DENTAIRE							
• Soins dentaires remboursés par le RO.	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %	300 %
• Prothèses remboursées par le RO.	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %	300 %
• Orthodontie remboursée par le RO.	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %	300 %
• Actes de dentisterie non remboursés par le RO.	-	-	-	200 €/an	200 €/an	250 €/an	250 €/an
• Plafond pour l'ensemble du poste dentaire (par an et par bénéficiaire) - 1ère et 2ème année : - années suivantes :	-	-	-	800 €/an 1600 €/an	800 €/an 1600 €/an	1000 €/an 2000 €/an	1400 €/an 2400 €/an
OPTIQUE							
• Verres, montures, lentilles, remboursés par le RO.	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %	300 %
• Forfait optique supplémentaire y compris pour les lentilles non remboursées et opération de la myopie	-	60 €/an	100 €/an	150 €/an	180 €/an	200 €/an	250 €/an
• BONUS : Si pas de remboursement optique l'année précédente, votre forfait est porté à :	-	80 €/an	130 €/an	200 €/an	240 €/an	260 €/an	320 €/an
APPAREILLAGE/ORTHOPÉDIE							
• Appareillage - Orthopédie	100 %	100 %	125 %	150 %	150 %	200 %	300 %
• Forfait prothèses auditives	-	100 €/an	150 €/an	150 €/an	200 €/an	250 €/an	300 €/an
CURES THERMALES							
• Dépenses remboursées par le RO.	100 %	100 %	125 %	150 %	150 %	200 %	300 %
+ Forfait cure (par an et par bénéficiaire)	-	-	100 €	150 €	170 €	200 €	300 €
PRESTATIONS SOCIALES							
• Allocation naissance/adoption	-	100 €	100 €	150 €	180 €	180 €	200 €
• Allocation obsèques, assuré de moins de 65 ans (hors loi Madelin)	-	500 €	500 €	700 €	700 €	800 €	800 €
SERVICES							
• TÉLÉTRANSMISSION des décomptes	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
• ASSISTANCE 24h/24 - 7j/7	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
• TIERS PAYANT* Pharmacie, Biologie, Radiologie, Kinésithérapie, Soins externes hospitaliers.	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
• PRISE EN CHARGE* Hospitalière, Optique, Dentaire	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
• SERVICES d'information et de prévention Carte Blanche	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
• COMPTE PERSONNEL INTERNET - www.cegema.com	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

RENFORT (A) : BIEN-ÊTRE		RENFORT (B) : OPTIQUE/DENTAIRE	
MÉDECINE COURANTE	+ 25 %	OPTIQUE	+ 50 €/an
MÉDECINE COMPLÉMENTAIRE	+ 50 €/an	BONUS : si aucun remboursement optique l'année précédente, le renfort est porté à :	+ 65 €/an
FORFAIT AUTOMÉDICATION ⁽²⁾ 50 % des dépenses réelles dans la limite de :	+ 60 €/an	DENTAIRE	+ 50 %
CHAMBRE PARTICULIÈRE	+ 30 €/an		

Les forfaits sont payables une fois par an et par bénéficiaire. Les remboursements sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement de la sécurité sociale, (en secteur non conventionné les remboursements sont exprimés en pourcentage du tarif de convention) dans la limite des frais réellement engagés et comprennent le remboursement du RO. RO = Régime Obligatoire.

(1) Dépistage de l'ostéoporose, du cancer du colon, du cancer du col de l'utérus, des infections génitales par le Chlamydiae trachomatis, de la polyarthrite rhumatoïde, veinotoniques, médicaments anti-grippaux, substituts nicotiniques, vaccins recommandés aux voyageurs, antipaludéens, vaccins contre le Papilloma virus, la varicelle, le pneumocoque, gastro-entérites pour les enfants, oméga 3, curetage sous gingival, pose de vernis fluoré et dentifrice au statut de médicament, pose et dépose du holter tensionnel, bas de contention.

(2) médicaments non remboursés, non prescrits (Allergies, douleurs et migraines, toux et mal de gorge, brûlure d'estomac, constipation, diarrhée, jambes lourdes, crise hémorroïdaire, règles douloureuses et mycoses vaginales).

*Après des professionnels de santé partenaires Carte Blanche.